

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 696 Subventions, avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC-753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu la délibération 2011 DAC - 192 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un second avenant à la convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention d'équipement à l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13, 103A, Bvd Auguste Blanqui (13^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association AASCSP pour le Théâtre 13, 103A, Bvd Auguste Blanqui (13^e) au titre de l'année 2011 est portée de 596.000 euros à 646.000 euros. 2011_05643 ; D01478 ; 20185.

Article 2 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer un second avenant à la convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 380.000 euros dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. 2011_02118 ; D01478 ; 20185.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

1) sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

- 50.000 euros sur la rubrique 33, la nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

2) sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2011:

- 380.000 euros sur la rubrique 33, nature 2042, ligne VF 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010, n° d'individualisation : 11V00458DAC.